

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-10

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vendredi vingt mars à 17 h 45, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 16 mars 2026 qui a été adressée par mail le 16 mars 2026.

Présents : Maxime BALLAUD, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Isabelle TISSOT (8)

Absent : Yann ROTA,

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de membres présents : 10

Date de l'affichage : 24/03/2026

Nombre de membres votants : 10

Secrétaire de séance : Léo CHANFREMOY

Objet : détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Meussia un effectif maximum de trois adjoints.

Il vous est proposé la création de deux postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (dix voix pour) décide la création de deux postes d'adjoints au maire.

Ainsi délibéré le 20 mars 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-10

Le secrétaire de séance,

Léo CHANFREMOY



Le Maire,

Isabelle TISSOT

